Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAITS DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

N°03-04-2026/ 05 :

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

DU CCAS DE SAINTE-MARIE

Séance du Mardi 28 Avril 2026

A 15 Heures 30

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mardi 28 Avril 2026

- Note explicative de synthèse n° 03-04-2026/05
- Délibération du Conseil d'Administration

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 28 AVRIL 2026

La réunion du Conseil d'administration s'est tenue dans la grande salle du Centre Social de la Rivière des Pluies, situé au 111 Rue Roger Payet, Rivière des Pluies, 97438 Sainte-Marie, le 28 avril 2026.

Présidence :

- *La séance a été présidée par Madame Céline SITOUZE, Présidente du CCAS de Sainte-Marie.*

QUESTIONS PRINCIPALES

Affaire N°03-04-2026/05 :

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

Étaient présents :
Membres élus :

- *Madame Céline SITOUZE, Présidente ;*
- *Monsieur André CHERIMONT ;*
- *Madame Lucie DAFREVILLE ;*
- *Madame Roseline VALLIAME CALLY ;*
- *Monsieur Jérôme ALAGUIRY ;*
- *Madame Héliette BAKARI SITOUZE*

Étaient présent
Membres nommés :

- *Monsieur Jack VAYTILINGOM ;*
- *Monsieur Jules BON ;*
- *Madame Erika FOUMENAIGUE ;*
- *Monsieur Brice LEICHNIG.*

Était absent excusé :

- *Monsieur Alain DIDELOT.*

Étaient représentés

- *Monsieur Daniel CONVERT, par Madame Héliette BAKARI SITOUZE ;*
- *Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY, par Madame Erika FOUMENAIGUE.*

NOTA : Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché
Le 15 MAI 2026 à la porte du CCAS.
Les membres en exercice étaient de : 13
Présents : 10
Votants : 12
Exprimés : 12

La Présidente du CCAS,

COMMUNE DE SAINTE-MARIE

Céline SITOUZE

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

AFFAIRE N°03-04-2026/05 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

Le Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Marie s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires définies pour la mandature et en constitue la traduction concrète, opérationnelle et financière.

Premier budget plein du mandat, il porte une ambition claire : **structurer durablement l'action sociale autour d'un équilibre assumé entre exigence de gestion et engagement politique fort**.

À cet égard, l'exercice 2026 marque un tournant significatif. Le CCAS a engagé un effort réel de maîtrise et d'optimisation de sa gestion, permettant de dégager, pour la première fois depuis plusieurs années, un **résultat excédentaire en fonctionnement de 213 698 €**, en nette amélioration par rapport aux déficits constatés précédemment, notamment **-294 420 € sur les exercices antérieurs**.

Ce redressement constitue un signal particulièrement encourageant. Il démontre que **la rigueur de gestion n'est pas incompatible avec l'ambition sociale**, mais qu'elle en est au contraire une condition essentielle. Il conforte la capacité du CCAS à se projeter dans une action plus structurée, plus lisible et plus efficace.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le Budget Primitif 2026, construit dans un souci d'équilibre et de sincérité budgétaire, et adopté selon les prévisions suivantes :

- **Section de fonctionnement**
 Dépenses : 4 371 960,34 €
 Recettes : 4 371 960,34 €

- **Section d'investissement**
 Dépenses: 704 885,17 €
 Recettes: 704 885,17 €

Ces équilibres traduisent la volonté de **pérenniser les efforts engagés**, tout en consolidant les marges de manœuvre nécessaires au déploiement des priorités définies dans les orientations budgétaires.

Le Budget Primitif 2026 affirme ainsi un cap clair :
👉 **ne pas ralentir l'action sociale malgré les contraintes**, mais au contraire la renforcer en la rendant plus ciblée, plus efficiente et mieux structurée.
Il permet de soutenir les axes stratégiques de la mandature, notamment la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits fondamentaux, le développement des parcours d'insertion, l'inclusion des publics vulnérables et l'adaptation des réponses aux enjeux du territoire.

Au-delà des équilibres financiers, ce budget traduit une orientation politique assumée :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

👉 faire du CCAS un acteur central de la cohésion sociale, capable d'allier responsabilité budgétaire et réponse concrète aux besoins des habitants.

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

DÉPENSES				
Chap.	Libellé	2025		BP 2026
		BP+DM	CFU	
011	Charges à caractère général	365 880,00	348 214,60	548 107,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 350 000,00	3 215 394,95	3 376 813,34
014	Atténuation de produits	1 000,00	0	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	342 100,00	251 671,88	324 540,00
67	Charges exceptionnelles/spécifiques	5 200,00	4 689,85	1 500,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	1 500,00	0	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		**4 065 680,00**	**3 819 971,28**	**4 251 960,34**
023	*Virement à la section d'investissement*	4 949,38	0	**0,00**
042	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	120 000,00	112 920,00	**120 000,00**
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		**124 949,38**	**112 920,00**	**120 000,00**
TOTAL		**4 190 629,38**	**3 932 891,28**	**4 371 960,34**
		+		+
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		294 420,06 €		**0,00 €**
		=		=
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**4 485 049,44 €**		**4 371 960,34 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de la manière suivante :

BP - DEPENSES FONCTIONNEMENT - ANNEE 2026			
CHAPITRE	SERVICE	LIBELLES	MONTANT
011	DIRECTION/FINANC/INFORM	Toutes les dépenses liées au fonctionnement du CCAS	144 191,00
	ABS - Projet social		60 000,00
	CLS-Contrat Local Santé - AMI		109 100,00
	RH	HONORAIRE (Avocat/médecin) - Formation Apprenti	6 300,00
	SUH	Petits outillages-vêtements travail	2 200,00
	DSL	Action ACF-AGC	13 100,00
	SOCIAL	Divers-Honoraire	340,00
	SAAS	Divers-Action conférence des financeurs - GIE Vieillissement	56 520,00

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

	INSERTION	Fonctionnement de l'ACI	15 206,00
	S-HANDICAP	Action S-Handicap	17 000,00
	LOGISTIQUE		23 650,00
	PORTAGE REPAS	Repas personne âgée-vêtements travail	100 500,00
		TOTAL	**548 107,00**
CHAPITRE	**SERVICE**	**LIBELLES**	**MONTANT**
65	INSERTION	Aides aux permis	23 300,00
	DIRECTION	Certificat électronique-Frais mission-créances admises en non-valeurs- Droit utilisation informatique en nuage	20 900,00
	SUH	Aide Amélioration habitat	119 000,00
	SOCIAL	Aides facultatives	130 200,00
		Secours d'urgence	6 300,00
		Adhésion BAM	340,00
		Subvention COASM	10 000,00
	SAAS	Chèque KADEOS- Subvention clubs 3ème âges	14 500,00
		TOTAL	**324 540,00**
CHAPITRE	**SERVICE**	**LIBELLES**	**MONTANT**
67		Charges exceptionnelles/spécifiques	1 500,00
		TOTAL	**1 500,00**
CHAPITRE	**SERVICE**	**LIBELLES**	**MONTANT**
68		Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00
		TOTAL	**0,00**
CHAPITRE	**SERVICE**	**LIBELLES**	**MONTANT**
014		Atténuation des produits	1 000,00
		TOTAL	**1 000,00**
CHAPITRE	**SERVICE**	**LIBELLES**	**MONTANT**
012	RH	Charges de personnel et frais assimilés	3 376 813,34
		TOTAL	**3 376 813,34**
		TOTAL CHAPITRE : 011	**4 251 960,34**

Un mandat au service de l'inclusion et de la solidarité

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte socio-économique marqué par des enjeux persistants en matière d'exclusion, de vieillissement et d'accès aux droits. Face à ces défis, le CCAS de Sainte Marie réaffirme son engagement en faveur d'une politique sociale ambitieuse, centrée sur l'écoute des besoins, l'innovation et la coopération territoriale.
Dans cette dynamique, les actions du CCAS s'articuleront autour de quatre axes prioritaires, conçus pour répondre aux attentes des habitants et s'inscrire dans la continuité des politiques publiques locales et nationales.

1. Une priorité : l'analyse des besoins sociaux, un impératif démocratique

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Dans les six mois suivant l'élection municipale, le CCAS engagera une analyse exhaustive des besoins sociaux sur l'ensemble du territoire communal. Ce travail, à la fois réglementaire et stratégique, permettra de :

- Identifier les publics prioritaires (personnes âgées, familles en précarité, personnes en situation de handicap, jeunes en insertion, etc.).
- Évaluer les dispositifs existants et leurs limites, afin de cibler les actions à renforcer ou à créer.
- S'appuyer sur des données objectives pour éclairer les choix politiques et budgétaires de la mandature.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de transparence et de participation, invitant les acteurs locaux (associations, élus, services de l'État, et de l'institution) à contribuer activement à la réflexion.

Référence réglementaire : Articles L. 123-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF), imposant aux CCAS la réalisation d'un diagnostic social partagé.

2. Réinventer le projet d'établissement du CCAS : vers une CPOM et une PPI alignées sur les ambitions politiques

Parallèlement à l'analyse des besoins, le CCAS lancera un travail approfondi sur son projet d'établissement, dont la finalisation est prévue avant la fin du second semestre 2026. Ce projet aboutira à :

- La signature d'une CPOM (Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens) avec la Ville, formalisant les engagements mutuels en matière de politique sociale et sanitaire pour les années à venir.
- L'adoption d'un nouvel organigramme, repensé pour une meilleure réactivité et une optimisation des moyens, en cohérence avec les priorités de la mandature et les besoins identifiés.
- La mise en place d'une PPI (Programmation Pluriannuelle Investissement), permettant de structurer une offre de services globale et coordonnée, notamment sur les enjeux de vieillissement, d'insertion et d'urgence sociale.

Ce projet servira de levier pour l'obtention de nouveaux financements, notamment auprès des partenaires institutionnels (Département, Région, CINOR, État), dans le cadre des politiques d'exclusion sociale et d'urgence.

Exemple de déclinaison :

- Création d'un pôle "Urgence et Inclusion" pour mutualiser les dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion.
- Renforcement des liens avec les acteurs de santé (ARS, professionnels libéraux) pour une approche globale des besoins.
- Développement de partenariats innovants (ex : plateformes numériques d'aide, ateliers de prévention santé).

Références :

- Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASA).

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

- Article L. 313-11 et suivants du CASF, encadrant les CPOM.

3. Poursuivre la recherche de nouvelles ressources : un impératif stratégique
Pour concrétiser ces ambitions, le CCAS mobilisera activement ses partenaires institutionnels afin d'obtenir des financements complémentaires sur les politiques :

- D'exclusion sociale (Fonds Social Européen+, DSIL, contrats de ville).
- D'urgence et de précarité (Fonds d'urgence sociale, aides exceptionnelles de l'État).
- De santé publique (Contrats Locaux de Santé, ARS, Région).

Les montants alloués en 2026 reflètent cette volonté de diversifier les sources de financement, tout en garantissant la pérennité des actions existantes.

Exemples de leviers à actionner :

- Contrats avec la CINOR pour des projets amélioration d'habitat.
- Subventions régionales pour les dispositifs d'aide à l'insertion (permis de conduire, accompagnement vers l'emploi).
- Appels à projets État/ARS sur la prévention de la perte d'autonomie.

4. Le Contrat Local de Santé : un engagement phare de la mandature
Le CCAS porte, au nom de la Ville, un nouveau Contrat Local de Santé (CLS). Ce document, co-construit avec les acteurs sanitaires et sociaux locaux, vise à :

- Réduire les inégalités d'accès aux soins sur le territoire communal.
- Structurer une réponse globale aux besoins santé/social (ex : accompagnement des personnes âgées, prévention des addictions, santé mentale).
- Favoriser la coordination entre les différents dispositifs (médecins libéraux, hôpitaux, associations).

Un budget spécifique de 109 100 € est alloué en 2026 pour soutenir les actions prioritaires du CLS, en complément des dispositifs existants (ex : chèques KADEOS pour les seniors, subventions aux clubs du 3e âge).

Référence : Article L. 1434-13 du Code de la santé publique, encadrant la mise en œuvre des CLS.

Un CCAS acteur clé de la cohésion sociale
Les actions 2026 du CCAS s'articulent autour d'une vision ambitieuse : anticiper, innover et fédérer pour répondre aux défis sociaux de demain. En s'appuyant sur une analyse fine des besoins, une organisation rénovée (via la CPOM et la PPI) et une mobilisation accrue des partenaires, le CCAS se positionne comme un acteur incontournable de la solidarité territoriale.
Ces orientations, portées par une gestion rigoureuse des moyens, permettront de renforcer l'impact des politiques locales et de garantir un accès équitable aux droits pour tous les Sainte Mariens.

« Agir ensemble, pour une société plus juste et solidaire. »

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
l'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Les recettes réelles de fonctionnement

RECETTES				
Chap.	Libellé	2025		BP 2026
		BP+DM	CFU	
013	Atténuation de charges	33 869,44	23 332,83	25 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes.	64 900,00	85 188,16	66 000,00
74	Dotations et participations	4 386 280,00	4 338 917,02	4 067 262,00
75	Autres charges de gestion courante	0	611,82	0
77	Produits spécifiques	0	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0	0	0
TOTAL RECETTES REELLES		**4 485 049,44**	**4 448 049,83**	**4 158 262,00**
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
		0	0	0
TOTAL RECETTES D'ORDRE		**0**	**0**	**0**
TOTAL		**4 485 049,44**	**4 448 049,83**	**4 158 262,00**
		+		+
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00 €		213 698,34 €
		=		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**4 485 049,44 €**		**4 371 960,34 €**

Au chapitre 74, la subvention municipale pour l'exercice en cours s'établit à 3 400 000 € soit 77% de la recette du CCAS. Cela témoigne de la volonté de la Commune de maintenir un engagement fort en faveur de l'action sociale. Cet effort financier s'inscrit dans une stratégie déterminée de résorption du déficit structurel du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En contrepartie, le CCAS renforce sa démarche de gestion responsable en mettant en place des mesures rigoureuses, garantissant ainsi l'optimisation des ressources allouées. Le Budget Primitif repose sur des recettes réelles, tandis que l'établissement adopte une comptabilité d'engagement et poursuit la rationalisation de ses dépenses générales. Cet équilibre entre soutien communal et gestion efficiente traduit une politique budgétaire soucieuse de préserver la solidarité tout en assurant la pérennité des finances publiques.

L'autofinancement au profit de la section d'investissement est fixé à 120 000.00 €.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Section d'investissement

Une vision stratégique pour l'avenir du CCAS

Le CCAS, en tant qu'établissement public engagé dans la solidarité et l'innovation sociale, doit faire face à des défis majeurs pour garantir la qualité de ses services et l'efficacité de son action. Cette ambition se traduit par quatre axes d'investissement prioritaires, alignés sur une démarche politique et stratégique :

1. Garantir la continuité des efforts engagés en 2025 : Poursuivre et amplifier le renouvellement et la sécurisation du parc informatique, afin de moderniser les outils numériques et renforcer la résilience opérationnelle de l'établissement. Cette dynamique s'inscrit dans une logique d'excellence administrative et de performance publique.
2. Construire une politique inclusive et responsable : Développer des solutions concrètes pour les agents en situation de vulnérabilité, notamment ceux touchés par une précarisation médicale ou une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). L'objectif est de créer un environnement de travail équitable, accessible et protecteur, en phase avec les valeurs de justice sociale et de cohésion territoriale.
3. Accélérer la transition vers une mobilité durable et performante : Engager une stratégie volontariste de renouvellement du parc roulant, intégrant des critères de durabilité, d'efficacité et de réduction des coûts. Cette démarche vise à moderniser les moyens de l'établissement tout en contribuant aux objectifs de transition écologique et de sobriété publique.
4. Renforcer la réactivité et la capacité d'intervention : Consolider la capacité du CCAS à intervenir en urgence, notamment dans le cadre de la gestion des biens communaux. Cette flexibilité opérationnelle est essentielle pour répondre aux besoins immédiats des usagers et garantir la sécurité des services publics.

Ces investissements s'inscrivent dans une trajectoire politique ambitieuse, intégrant progressivement une planification pluriannuelle (type Plan Pluriannuel d'Investissement). Ils s'articulent autour d'une vision prospective, incluant la perspective d'un déménagement des services, afin de :

- Optimiser l'accueil du public, en offrant des espaces modernisés, accessibles et adaptés aux personnes en difficulté ;
- Améliorer les conditions de travail des agents, leur permettant d'exercer leurs missions avec efficacité, dignité et sérénité ;
- Positionner le CCAS comme un acteur clé de la modernisation des services publics locaux, au service d'une politique sociale et territoriale résolument tournée vers l'avenir.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Les dépenses

DEPENSES				
Chap.	Libellé	2025		BP 2026
		BP+DM+RAR	CFU	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 500,00	5 994,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf op)			
21	Immobilisations corporelles	167 413,33	147 618,28	683 790,17
23	Immobilisations en cours	498 238,64	0	0,00
Total des opérations d'équipement		**672 151,97**	**153 612,28**	**688 790,17**
TOTAL DEPENSES REELLES		**672 151,97**	**153 612,28**	**688 790,17**
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
		0	**0**	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**0**	**0**	0
TOTAL		**672 151,97**	**153 612,28**	**688 790,17**
		+		+
RESTE A REALISER		**0**		**16 095,00 €**
		+		+
D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ		**0,00 €**		**0,00 €**
		=		=
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		**672 151,97 €**		**704 885,17 €**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Les recettes

RECETTES				
Chap.	Libellé	2025		BP 2026
		BP+DM+RAR	CFU	
10222	FCTVA	0	10 328,71	**0**
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0	0	0
13	Subvention d'investissement	100 000,00	60 456,00	100 000,00
23	Immobilisation en cours	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	550,00	0
TOTAL RECETTES REELLES		100 000,00	71 334,71	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4949,38	0	
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	120 000,00	119 960,15	120 000,00
TOTAL DES REECETTES D'ORDRE		**124 949,38**	**119 960,15**	**120 000,00**
TOTAL		**224 949,38**	**191 294,86**	**220 000,00**
		+		+
	RESTE A REALISER	**0**		**0,00 €**
		+		+
	R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ	**447 202,59 €**		**484 885,17 €**
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**672 151,97 €**		**704 885,17 €**

Elles proviennent de l'autofinancement et de la reprise du solde d'exécution excédentaire de l'exercice 2025. Ainsi qu'une subvention d'investissement de la Ville de 100 000.00€

DÉLIBÉRE

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs aux dispositions budgétaires applicables aux établissements publics administratifs,
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-5 et suivants relatifs à l'organisation et au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux CCAS,
- La délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 09 avril 2025 portant sur l'examen et l'adoption du projet de Budget Primitif 2025,
- L'avis du Comptable Public chargé du budget du CCAS,
- Le vote de la subvention municipale d'un montant de **3 400 000 €**, inscrite au chapitre 74 du budget communal, destinée à l'équilibre du budget du CCAS,
- Les orientations budgétaires débattues en séance du Conseil d'Administration du CCAS,

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Considérant

- La nécessité pour le CCAS d'adopter un budget primitif permettant d'assurer la continuité et le développement des actions sociales en direction des publics vulnérables,
- L'engagement de la commune à soutenir financièrement le CCAS dans le cadre de ses missions d'aide et d'accompagnement social,
- La volonté du CCAS d'adopter une gestion budgétaire rigoureuse, reposant sur la rationalisation des dépenses et l'optimisation des ressources,
- Le maintien des prestations sociales essentielles et des actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA, des personnes en situation de précarité et des seniors, notamment à travers le dispositif de portage de repas,

Article 1 – Adoption du Budget Primitif 2026

Le **Budget Primitif 2026** du **Centre Communal d'Action Sociale** est adopté selon les prévisions suivantes :

📌 **Section de fonctionnement**
Dépenses : **4 371 960,34 €**
Recettes : **4 371 960,34 €**

📌 **Section d'investissement**
Dépenses : **704 885,17 €**
Recettes : **704 885,17 €**

L'équilibre budgétaire est assuré conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 2 – Mise en œuvre des engagements financiers et budgétaires

Le Conseil d'Administration du CCAS s'engage à respecter le cadre budgétaire défini dans ce Budget Primitif 2026, notamment en veillant :

- À la mise en place d'une comptabilité d'engagement,
- À la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'optimisation des charges générales,
- À l'exécution des actions sociales prioritaires dans le respect des crédits alloués.

Article 3 – Transmission et publicité

La présente délibération sera transmise à **Monsieur le Préfet**, au **Contrôle de Légalité de la Préfecture**, ainsi qu'au **Trésorier Principal**, et fera l'objet d'un affichage conformément à la réglementation en vigueur.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur le projet du Budget Primitif 2026 exposé en supra.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

**
*

Décision du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration régulièrement réuni en séance plénière, après avoir entendu et examiné le rapport présenté par la Présidente, relative à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2026, décide ce qui suit à l'unanimité des membres présents :

Article 1 – Adoption du Budget Primitif 2026

Le **Budget Primitif 2026** du **Centre Communal d'Action Sociale** est adopté selon les prévisions suivantes :

📌 **Section de fonctionnement**
Dépenses : **4 371 960,34 €**
Recettes : **4 371 960,34 €**

📌 **Section d'investissement**
Dépenses : **704 885,17 €**
Recettes : **704 885,17 €**

L'équilibre budgétaire est assuré conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 2 – Mise en œuvre des engagements financiers et budgétaires

Le Conseil d'Administration du CCAS s'engage à respecter le cadre budgétaire défini dans ce Budget Primitif 2026, notamment en veillant :

- À la mise en place d'une comptabilité d'engagement,
- À la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'optimisation des charges générales,
- À l'exécution des actions sociales prioritaires dans le respect des crédits alloués.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_05-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Article 3 – Transmission et publicité

La présente délibération sera transmise à **Monsieur le Préfet**, au **Contrôle de Légalité de la Préfecture**, ainsi qu'au **Trésorier Principal**, et fera l'objet d'un affichage conformément à la réglementation en vigueur.

Vote des membres du conseil d'administration après avoir délibérer :

- Pour : 12 voix dont 2 procurations,
- Contre : 00 voix,
- Abstention : 00 voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
Le :

et publication ou notification du :
.....

Pour extrait copie conforme,
La Présidente CCAS,

Céline SITOUZE